

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE SITES & CITÉS REMARQUABLES

30 MARS 2023

RELEVÉS DES DÉCISIONS

SOMMAIRE

Présents, pouvoirs et excusés.....	1
Ouverture	4
Bilan d'activités 2022.....	5
Bilan financier 2022	12
Budget prévisionnel 2023.....	15
Orientations 2023	17
Points divers	20
Congrès 2024 - Tirage au sort.....	22



Présents :

BARTILLAT Nathalie, Présidente de la commission Tourisme, Pays Loire-Val d'Aubois ; BAUD-GRASSET Joël, Président de la Fédération des CAUE ; BOCQUET Elodie, Directrice du service Archives et Patrimoine, Evreux ; BORAS Jean-François, Maire, Langoiran ; BOURGADE Mary, Adjointe au maire, Nîmes ; CALVARIN Sophie, Cheffe de projet valorisation du patrimoine, EDF ; CASSAZ Dominique, Coordinatrice patrimoine, Avignon ; CASTEL Sophie, Adjointe au maire en charge du Patrimoine culturel et urbain, Bayonne ; CESSIN Laurent, animateur de l'architecture et du patrimoine, Dijon ; CHAPPET Cyril, 1er adjoint au Maire, Saint-Jean-d'Angély ; COUTANT Catherine, Conseillère municipale déléguée au Patrimoine, Reims ; CRUCHON Jacky, Expert, Sites & Cités ; DARROUX Gilbert, Conseiller municipal, Autun ; DAVID Gabriel-François, Délégué Patrimoine Environnement, Loire Atlantique et Pays de la Loire ; DE BARITAULT Bénédicte, Directrice CMN Institut, Centre des monuments nationaux ; DELEPINE Michel, Vice-président, Communauté de communes des Villes Sœurs ; DUFFAU Eléonore, Assistante Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales ; DUFETEL Nicolas, Adjoint au maire, Angers ; FAURÉ Marie, Chargée de mission, Banque des Territoires ; FERNANDEZ Virginie, Déléguée à l'animation territoriale, Groupe La Poste ; GEROUDET Patrick, Conseiller municipal, Chartres ; GILLOT Jean-Pierre, Conseiller du maire, Dijon ; GIMENEZ Gauthier, Adjoint au maire, Autun ; GUEDENEY Karine, Animation territoriale EDF Hydro, EDF ; GUENOUN Jean-Lucien, Vice-président, ANABF ; GUILLEMANT Catherine, Chargée de projets Région Normandie ; HAMY Arnaud, Adjoint de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, Calais ; HERBILLON Didier, Maire, Sedan ; JEAN DIT PANNEL, Sandrine, Adjointe au maire, Joinville ; JOSEPH-FRANÇOIS Didier, Conseiller municipal, Lille ; LACIPIERE Hélène, Vice-présidente, Grand Figeac ; LAIGNEAU Annette, Adjointe au maire, Toulouse ; LAMY Philippe, Direction de l'aménagement urbain, Lyon ; LAPEYRONIE Claire, Maire, Pont-Saint-Esprit ; LAVAULT Bernard, Président, ANCOVART ; LIONS Paul, Maire, Corbara ; MALVY Martin, Président, Sites & Cités ; MANGOT Clément, Directeur de Projet Action Cœur de Ville, Laon ; MARTY Bruno, Maire, La Réole ; MAZIN Alexandre, Adjoint au maire, Saint-Léonard-de-Noblat ; METADIER Sophie, Maire, Beaulieu-lès-Loches ; MEVEL-REINGOLD, Anne-Marie, Chargée de mission Patrimoine, DAECT, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; MIR Emilie, Conseillère municipale, Pont-Saint-Esprit ; NARDIN Marie-Christine, Adjointe au chef du bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial, Ministère de la Culture ; NEYRAT Geoffrey, Directeur de cabinet, Riom ; NONIN Anne-Lise, Directrice générale adjointe stratégie urbaine, patrimoine et projet urbain, Libourne ; OLLIVIER Bertrand, Maire, Joinville ; PAGEAU Juliette, Chargée de mission Patrimoine label Ville d'art et d'histoire, Courbevoie ; PASQUET Anne, Chargée de projet Patrimoine, Autun ; PAVARD Vincent, Responsable du Service Observation, Etudes et Evaluation, Anah ; PSALTOPOULOS Simon, Directeur adjoint Culture, Courbevoie ; RAKOTONDRA MARY Marion, Responsable des archives municipales, Libourne ; ROBCIS Nathalie, Adjointe au maire, Charleville-Mézières ; SADON Catherine, Maire, Semur-en-Auxois ; SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, Adjointe au maire, Aix en Provence ; SORDET Dominique, Adjoint au maire, Saint-Romain ; TAIEB Karen, Adjointe au maire, Paris ; THIEBLIN Catherine, Conseillère municipale, Beauvais ; TOUSSAINT Luc, Expert-comptable, In Extenso ; VENNÉ DE BERNARDY DE SIGOYER Emilie, Chargée de projets culturels, Saint-Denis-de-la-Réunion ; VERDIER Fabien, Maire, Châteaudun ; WAGON Bernard, Expert, Sites & Cités ; ZEGHOUF Medhy, adjoint au maire d'Evry-Courcouronnes, Grand Paris Sud ; ZEIGER Richard, Adjoint au maire, Joigny



Pouvoirs :

AGUILERA Frédéric, Maire, Vichy ; ALZURI Emmanuel, Maire, Bidart ; ANDRIEUX Bernard, Maire, Cordes sur Ciel ; AUBRY Pierre, Maire, Fécamp ; AURIAS Claude, Maire, Loriol sur Drôme ; BAUER Marcel, Maire, Sélestat ; BIGUINET Marie-Noëlle, Maire, Montbéliard ; BOHEME Catherine, Conseillère municipale, Salins-les-Bains ; BOLLET Francine, Adjointe au maire en charge de l'Urbanisme et du Développement urbain, Fontainebleau ; BORIES Pascale, Maire, Villeneuve-lez-Avignon ; BUGIS Pascal, Maire, CASTRES ; BURGHARD Frédéric, Maire, Luxeuil-les-Bains ; BURNIER FRAMBORET Frédéric, Maire, Albertville ; BREUIL Géraldine, Adjointe au maire, Saint-Gilles ; BRIERE Christel, Adjointe au maire, Jonzac ; CAILLE Marie-Thérèse, Adjointe au maire, Lombez ; CAM Jean-Claude, Conseiller municipal, Lauzerte ; CAMMAL Francis, Maire, Gien ; CANILLAS Valérie, Adjointe au maire, L'Isle-sur-la-Sorgue ; CARLE Didier, Maire, Pernes-les-Fontaines ; CARRERE Bruno, Vice-président, CAPB ; CAYRE Dominique, Maire, Beaulieu-sur-Dordogne ; CHAPELET Jean-Yves, Maire, Bagnols-sur-Cèze ; CHARRIN Philippe, Maire, Vauvenargues ; CORDELETTE Joëlle, Maire, Mont-Louis ; COURTOIS Jean-Patrick, Maire, Mâcon ; DAGORRET François, Maire, La Bastide-Clarence ; DELZERS Catherine, Adjointe au Maire à l'Action Cœur de ville, Brignoles ; DENIS Valéry, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, Troyes ; DE PERETTI Jean-Jacques, Maire, Sarlat-la-Canéda ; DUBOIS Julien, Maire, Dax ; DUPUIS Brigitte, Maire, Château-Renault ; FABIER Jean-Marc, Adjoint au maire, Saint-Sever ; FOURNEL Jean-Marc, Maire, Longwy ; GRIMA Judith, Adjointe au Maire, Saumur ; GUILLEMY Christine, Maire, Chaumont ; GUINEAU Françoise, Adjointe au maire, Gerberoy ; GULLON Joël, Maire, La Côté Saint-André ; HARMAND Alde, Maire, Toul ; HASELVANDER Jonathan, Maire, Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon ; HENRY Philippe, Maire, Château-Gontier sur Mayenne ; HOUSSEAU Marie-Lise, Maire, Sorèze ; IBARRA Florence, Adjointe au maire, Mirmande ; JUDALET Patrick, Maire, La Châtre ; KLEIN Mathieu, Maire, Nancy ; KUNG Jean-François, Maire, Yvoire ; LAURENT Sébastien, Maire, CHAGNY ; LAURET Bernard, Maire, Saint-Emilion ; LAVOCAT Marie-Claude, Maire, Châteauvillain ; LECHIEN Didier, Maire, Dinan ; LORENZELLI Alain, Président, Albret Communauté ; MARAULT Crescent, Maire, Auxerre ; MARTINEZ Juan, Président, Beaucaire Terre d'Agence ; MAZY Christine, Maire, EPERNAY ; MELLINGER André, Maire, Figeac ; MERCEREAU Ombeline, Adjointe déléguée à l'urbanisme, Sommières ; MORIN-DESAILLY Catherine Sénatrice, Seine-Maritime ; PAILLARD Catherine, Maire, Lunéville ; PENSIVY Bernard, Président, Grand Auch ; PENSO Éric, Vice-président, Montpellier Métropole ; PLANAS David, Maire, Arles-sur-Tech ; RATS Michel, Vice-président, Le Havre Métropole ; RAY Michel, Adjoint au maire, Saint-Nazaire ; RENOUE Laurence, Vice-présidente, Métropole Rouen Normandie ; REVEL Valérie, Maire, Lescar ; RIVIERE Armand, Maire Pézenas ; SIE Didier, Maire Aragon ; STRAUMANN Éric, Maire, Colmar ; SUAUE Laurent, Maire, Mende ; SZALEK Pascal, Adjoint au maire, Lillebonne ; THIENNOT Frédérique, Maire, Pamiers ; THOMINET Odile, Vice-présidente, Communauté d'agglomération du Cotentin ; VEAU Bertrand, Maire, Tournus ; VIAUD Jérôme, Maire, Grasse ; VIGIER Josiane, Adjointe au Maire, Saint-Jean-de-Maurienne ; VIGNAUD Christophe, Maire, Soorts-Hossegor ; ZANCHI Edwige, Maire, Mauriac

Equipe de Sites & Cités :

COUTINHO Mélanie, Chargée de mission Tourisme ; FEDY Jonathan, Directeur adjoint ; GRAY Elodie, Chargée de mission Communication ; LAROUSSE Christine, Chargée de mission Urbanisme patrimonial et revitalisation ; ORTIZ Marylise, Directrice ; RINGUET Isabelle, Assistante de Direction.

Excusés :

AGIUS Emmanuel, 1er adjoint, Calais ; ALDANA-DOUAT Eneko, Maire, Ciboure ; ANDRE Camille, architecte du patrimoine ; APPARU Benoît, Maire, Châlons-en-Champagne ; ARCAS Jean, Président, Pays Haut Languedoc et Vignobles ; AROSTEGUY Maider, Maire, Biarritz ; AUGER Barbara, Cheffe de projet Ville d'art et d'histoire, Bernay ; BALOGÉ Jérôme Maire, Niort ; BAYROU François, Maire, Pau ; BELLANGER Boris, Adjoint Montpellier ; BERTHELIER Bruno, maire, Charlieu ; BERTOUX Maryse, Adjointe au maire, Béthune ; BERTRAND Xavier, Président, Région Hauts-de-France ; BIDOT Jacky, Président, Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage ; BIGOT Marc, Maire,

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Concarneau ; BION Carine, Adjointe au maire, Bayeux ; BONNEAU François, Président, Région Centre Val-de-Loire ; BONNEFONT Xavier, Maire, Angoulême ; BONNISSEAU Vincent, Adjoint au maire, Saint-Aubin-du-Cormier ; BORZYCKI Jacques, Adjoint au maire en charge de la Culture et patrimoine, Cluny ; BOUCHART Natacha, Maire, Calais ; BOUCHE Nancy, Présidente, SAS Bouche Double ; BOUTLEUX Dimitri, Adjoint au maire, Bordeaux ; BOUVARD Michel, Membre fondateur, Sites & Cités ; BRARD Jean-Michel, Maire, Pornic ; BRAS Jorge, Délégué à l'action territoriale, La Poste ; CARDINAL Anne, Maire, Langres ; CAYRON Francis, Maire de Boisse-Penchat, Decazeville Communauté ; CAZAUBON Jean-Baptiste, Conseiller Affaires internationales & tourisme, Régions de France ; CHAVE Isabelle, Sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux, ministère de la Culture ; COLONNA Catherine, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères ; CHARLES Sophie, Maire, Saint-Laurent-du-Maroni ; CZOBOR Ester, Chargée de mission Paysage, ministère de la Transition Ecologique ; DAUBET Raphaël, Président, CAUVALDOR ; DAUCHELLE Sandrine, Maire, Noyon ; DAUGE Yves, Membre fondateur, Sites & Cités ; DE CARVALHO Paolo, Maire, Dourdan ; DE MORO Marie, Adjointe au maire, Orthez ; DEFRADE Nathalie, Vice-présidente, Association des chefs de projets VPAH ; DELGA Carole, Présidente, Région Occitanie ; DELMAS Jean-Paul, Maire, Grenade ; DUJEANCOURT Anne, Adjointe au maire, Eu ; DULAU Marie Bernadette, Adjointe au maire, Bazas ; DURANTON Nathalie, Maire, Ligneyrac ; ECHIVARD Alain, Adjoint au maire, Concarneau ; ESTROSI Christian, Maire, Nice ; ETCHEGARAY Jean-René, Maire de Bayonne et Président de la Communauté d'agglomération Pays Basque ; FAURE Dominique, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales ; FAVEL Bruno, Chef de la mission du patrimoine mondial, ministère de la Culture ; FOULONNEAU Matthieu, Conseiller Municipal, Fontenay-le-Comte ; FUERTES Nicolas, Adjoint au maire, Langres ; GAGNOUX Jean-Baptiste, Maire, Dole ; GALLIER Bruno, Maire, Brunoy ; GONZALVEZ Pierre, Maire, Isles-sur-la-Sorgue ; GRANDIN Alexis, Adjoint au maire, Saint-Quentin ; GRUET Brice, Conseiller municipal, Moret-Loing-et-Orvanne ; HAUSHERR François, Adjoint au maire, Viviers ; HAVEL Tiphane, Conseillère Culture-Santé-Sport-Citoyenneté, Régions de France ; HELLE Cécile, Maire, Avignon ; HIPPERT Pierre, Adjoint au maire, Saint-Mihiel ; HOCBON, Ludovic, Maire, Fontenay-le-Comte ; IRIGOYEN Jean-François, Maire, Saint-Jean-de-Luz ; JARDIN Florence, Présidente, Grand Poitiers ; LAHAIS Tristan, Conseiller municipal, Rennes ; LAMAZE Edouard, Maire, Bois-Hérault ; LARREGAIN Laurent, Adjoint au maire, Dourdan ; LAUGIER Maurice, Président, CCAPV ; LAVEST Isabelle, Adjointe au maire, Clermont-Ferrand ; LE BRIS Emmanuelle, Directrice adjointe du programme Petites villes de demain, ANCT ; LE CALLENEC Isabelle, Maire, Vitré ; LE MOIGNIC Ludovic, Conseiller municipal, Saint-Brieuc ; LECROQ Patrick, Maire, Villefranche-de-Conflent ; LEFRAND Guy, Maire, Evreux ; LEMEILLEUR Claire, Conseillère municipale, Rennes ; LEMERCIER Alexandra, Adjointe au maire, Vitré ; LEPERS Guillaume, Maire, Villeneuve-sur-Lot ; LEROY Franck, Président, Région Grand Est ; MAROT Yann, Maire Sauternes ; MARTIN Bernadette, Adjointe au maire, Moulins ; MARTY Grégory, Maire Port-Vendres ; MASSON Bertrand, Adjoint au maire, Nancy ; MATHONIER Pierre, Maire, Aurillac ; MATTEI Martine, Maire, VIVIERS ; MERABET Djoudé, Maire, Elbeuf ; MILLET Jean-Louis, Maire, Sainte Claude ; MONIER Pascal, Adjoint au Maire d'Angoulême en charge de l'urbanisme ; MOUCHEL-BLAISOT Rollon, Préfet, chargé d'une mission interministérielle de mobilisation pour le foncier industriel ; NICOLAS David, Président, Agglomération du Mont-Saint-Michel ; ORCIBAL Jean-Sébastien, Maire, Villefranche-de-Rouergue ; PABIOT Laurent, Maire, Sancerre ; PELTEKIAN Roland, Chef du Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial, Ministère de la Culture ; POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, Députée de la Seine-Maritime ; PUEYO Joaquim, Maire et Président de la Communauté Urbaine, Alençon ; RAPHA Christian, Maire, Saint-Pierre-de-la-Martinique ; RAVIGNON Boris, Maire, Charleville-Mézières ; REPENTIN Thierry, Maire, Chambéry ; RODRIGUEZ Fanny, Commissaire aux comptes ; ROLLAND Johanna, Maire, Nantes ; ROLLANT Romain, Maire, Saint-Brieuc ; ROTOLO Marcello, Président, Communauté de communes de la Région de Guebwiller ; ROUGER Jean, Membre fondateur, Sites & Cités ; SALAZAR-MARTIN Florian, Adjoint au maire, Martigues ; SAMSOEN Delphine, Directrice générale, CMN ; SAVY Bernard, Président, CDC CHARENTE LIMOUSINE ; SOUCHET Mariette, Adjointe au maire, Montreuil-Bellay ; STRAMBIO Richard, Maire, Draguignan ; SUIRE Cathy, Adjointe au maire, Melle ; VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Maire, Cahors ; ZONGHERO Sébastien, Conseiller communautaire, Plaine Commune

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

M. Martin MALVY, Président de Sites & Cités, ouvre l'Assemblée générale ordinaire de l'Association :

« Madame, Messieurs les élus, mes chers collègues,
Chers partenaires,

Je salue nos territoires membres ainsi que les membres fondateurs de l'Association, présents ici à Paris.

Je salue nos partenaires présents :

- Le ministère de la Culture, représenté par Marie-Christine NARDIN, Adjointe au chef du bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial et Roland PELTEKIAN, Chef du bureau des Sites patrimoniaux remarquables
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, avec Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, Chargée de mission auprès de l'Ambassadeur délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales
- La Banque des Territoires, avec Marie FAURÉ, Chargée de mission
- L'Anah, avec Vincent PAVARD, Responsable du Service Observation, Etudes et Evaluation
- Le Groupe La Poste, représentée par Virginie FERNANDEZ, Déléguée à l'animation territoriale et nous serons rejoints plus tard par Jorge BRAS, Délégué à l'action territoriale
- EDF, avec Sophie CALVARIN, Cheffe de projet valorisation du patrimoine industriel et Karine GUEDENEY, Chargée de l'animation territoriale et des projets internationaux
- Le Centre des Monuments nationaux, représenté par Bénédicte de BARITAUULT, Directrice de CMN Institut
- La Fédération nationale des CAUE, représentée par son Président, Joël BAUD-GRASSET
- L'ANCOVART et son Président Bernard LAVALT

Et bien entendu nos experts : Jacky CRUCHON, Gabriel-François DAVID, Bernard WAGON...

Je tiens à remercier tout particulièrement la Ville de Paris et Madame Karen TAÏEB, Adjointe au Maire délégué au patrimoine, pour l'accueil que la Mairie nous a réservé aujourd'hui.

Notre Assemblée générale se poursuivra avec la Visite de l'Hôtel de la Marine dans le cadre du renouvellement du partenariat entre Sites & Cités et le Centre des Monuments nationaux. Et je remercie Bénédicte DE BARITAUULT, Directrice de CMN Institut, d'avoir rendu possible cette visite.

Je tiens à vous dire tout le plaisir de vous retrouver en « présentiel » selon la formule maintenant consacrée.

Je salue aussi les 20 nouveaux membres qui, avec le soutien de nos vice-présidentes et vice-présidents, ont rejoint notre réseau : Avignon et Aigues-Mortes en Sud-PACA ; Bernay, la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel en Normandie ; Castelnaudary, Midi-Quercy et Mirepoix en Occitanie ; la Communauté de Communes d'Ile Rousse Balagne en Corse ; Colmar, Toul et Saint-Mihiel dans le Grand-Est ; Morlaix en Bretagne ; Courbevoie, Dourdan et Moret-Loing-et -Orvanne en Ile de

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



France ; la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée au titre des communes de Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme en Auvergne-Rhône-Alpes ; et pour la Nouvelle-Aquitaine : Ligneyrac, Orthez et Surgères.

Et en ce début d'année 2023, nos nouveaux adhérents : Chaumont (Grand-Est) ainsi qu'Arles et Jouques (Sud-Paca). »

Madame Olivia GREGOIRE, Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme s'excuse de ne pouvoir être présente aujourd'hui. Elle a néanmoins souhaité nous adresser un message :

« Mesdames, Messieurs, bonjour. Avant toute chose, je voulais vous dire évidemment combien je regrette de ne pas pouvoir être parmi vous aujourd'hui. Bien qu'injustement nommée ainsi, une assemblée générale n'est jamais ordinaire. C'est un moment particulier de rencontre, de partage entre des parties prenantes d'un même projet. Depuis plus de 20 ans maintenant, vous valorisez les villes, les territoires, leurs arts, leurs histoires. En un mot, notre patrimoine auquel nous sommes tant attachés. Et si plus de 2200 communes nous font aujourd'hui confiance, cela ne doit rien au hasard. Chaque année, vos conseils, votre expertise sont des ressources indispensables pour vos adhérents qui veulent préserver leurs sites et cités en travaillant sur l'urbanisme. J'aimerais prendre le temps de saluer sincèrement votre engagement. Un engagement en faveur d'un urbanisme plus durable en faveur de la revitalisation des villes mais aussi de territoires parfois enclavés. Un engagement enfin pour coopérer à l'international et porter haut et fort nos savoir-faire. De Calais à Port-Vendres, de Concarneau à Sélestat en passant par Gerberoy ou les villages de Provence, merci. Un grand merci de continuer à défendre ardemment ce patrimoine qui nous rend toujours plus fiers d'être français. Je vous souhaite donc un très bon moment d'échange et de partage en espérant vous retrouver physiquement très vite, à bientôt. »

Bilan d'activités 2022

« Quelques mots sur notre bilan, dont vous trouverez les détails dans le document qui vous a été remis :

L'évènement phare de 2022 était notre Congrès, les 30 juin et 1er juillet à Dax auquel ont pris part près de 500 élus, professionnels et partenaires.

80 intervenants et experts sont intervenus sur des thématiques essentielles pour nos centres anciens : sur le devenir de la loi Malraux et des Sites Patrimoniaux Remarquables et sur l'impact des enjeux climatiques et environnementaux pour les centres anciens.

Lors de ce Congrès, les enjeux sur les centres anciens, leur revitalisation et leur adaptation aux enjeux climatiques ont été posés et des pistes de travail proposées. J'y reviendrai.

Les Actes du Congrès ont été édités par la Revue urbanisme et sont parus dès décembre 2022.

Ce Congrès a été l'occasion de signer une nouvelle convention de partenariat avec Régions de France, qui nous permettra de développer nos relations avec les régions.

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

- Autre point important pour notre Association en 2022 : nous nous sommes réengagés à faire des patrimoines un levier de développement touristique pour nos territoires.

L'exposition « France. Patrimoines & Territoires d'exception » de la bannière éponyme est le reflet de cette volonté. Exposée sur les grilles du Jardin du Luxembourg du 5 mars au 3 juillet dernier, 81 photographies y étaient présentées, de 7 réseaux partenaires. 16 villes membres ont été présentées au titre de Sites & Cités et 12 par les réseaux partenaires.

Avec la SNCF et Gares & Connexions, une déclinaison de l'exposition a ensuite été présentée au sein des gares régionales en avril 2022 et le catalogue de l'exposition vient de paraître.

- En partenariat avec Atout France, nous avons finalisé la campagne « #Remarquable France ». Nous avons souhaité poursuivre cette démarche et, avec près de 20 communes de notre réseau, nous avons été lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt « Destinations digitales » qui démarrera prochainement.
- En lien avec les attentes de nos territoires et nos partenaires nationaux, Ministères ou assemblées parlementaires, notre Association s'est fortement engagée et impliquée dans les grands débats nationaux qui étaient au cœur de l'actualité ces derniers mois :
 - Nous avons pris des positions sur un sujet qui est très technique, et qui est fondamental, le DPE (diagnostic de performance énergétique). Aujourd'hui c'est le même logiciel qui embrasse le bâti d'avant 1948, le bâti de 1948 à 1975, et le bâti d'après 1975 (3 grandes catégories à peu près réparties en trois tiers actuellement en France). Nous avons publié une tribune dans Le Monde à ce sujet, nous sommes intervenus auprès des ministères. Des groupes de travail se mettent en place, auxquels Jacky CRUCHON, expert pour Sites & Cités, a pu participer. Si on ne démontre pas que le DPE est opportun, efficace et incontestable, des tensions apparaîtront. Car le DPE n'est pas un simple document administratif. Les logements classés F ou G ne seront bientôt plus vendables, ni propres à la location. Nous demandons que ce document devienne un diagnostic multifonctionnel, applicable et incontestable.
 - Nous avons alerté le Président de la République sur les effets de la suppression de l'accord conforme des architectes des bâtiments de France, dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques. Et nous avons été entendu.
De plus, une circulaire d'Etat, conjointe à 3 ministères, a été signée pour concilier patrimoine et énergies renouvelables.
Nous étions invités hier matin à la CAPEB, où nous avons pu évoquer ces sujets.
 - Nous avons proposé des évolutions pour la fiscalité Malraux, afin qu'elle se concentre vers les immeubles et secteurs les plus en difficulté.
 - Et nous maintenons, si l'assemblée en est d'accord, notre position sur le label « Villes et Pays d'art et d'histoire » : un label national, une visibilité renforcée, un véritable outil d'aménagement culturel du territoire. Nous avons proposé que l'examen par les DRAC suffise, sans deuxième examen par le Ministère. Le label est passé dans la déconcentration qui a été demandée au

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

ministère, et n'est pas soumis à une validation sur le plan national, mais seulement régionale, sur décision du Préfet. Cela ne me paraît pas destiné à valoriser ce label, qui peut être apprécié différemment, et dont je me demande s'il sera suivi dans le temps, après son attribution. Je maintiens le souhait que l'on revienne à la situation antérieure, simplement en supprimant l'examen du dossier par les techniciens nationaux.

Nous avons été auditionnés à plusieurs reprises par le Sénat et l'Assemblée nationale sur nos champs d'expertise : la revitalisation des centres anciens, la fiscalité Malraux, la nature en ville, les enjeux du développement durable pour le bâti ancien...

Sur la nature en ville, de nombreux centres anciens sont en train de planter. Mais se pose la question de l'arrosage, notamment pour les plantations d'arbres. C'est un beau projet, mais il faut veiller à l'accompagner.

- Notre Conseil d'administration et notre Bureau assurent aujourd'hui une représentation de Sites & Cités remarquables sur l'ensemble des régions.

En 2022, ils nous ont représenté à de multiples reprises, particulièrement dans nos régions partenaires, en Occitanie, Normandie, Centre-Val-de-Loire mais également en Bourgogne-Franche-Comté, Pays-de-la-Loire ou Ile-de-France, jusqu'à l'international, en Moldavie.

Je les remercie de se faire le relai de Sites & Cités remarquables au plus près de nos territoires. Cette action est à poursuivre pour développer encore notre réseau.

Nous avons poursuivi de nombreux travaux, et j'en remercie la Directrice et son équipe. Il y a eu plus de 40 déplacements dans les territoires. Ils ont porté sur :

- L'organisation de rencontres régionales, à Bayeux, Carennac, Sorèze et Aix-en-Provence, qui ont rassemblé quelques 400 participants
- La tenue d'ateliers sur les enjeux de la revitalisation des territoires, en particulier « Petites Villes de demain » à Tournus, Surgères, Aramon, Mirepoix ou Pont-Audemer
- L'accompagnement sur les candidatures au label « Villes et Pays d'art et d'histoire » ou au classement « Site patrimonial remarquable » à Cahors, dans le Midi-Quercy, Courbevoie, dans l'agglomération du Mont-Saint-Michel ou Libourne
- Jusqu'à l'organisation d'événements internationaux, à Rouen et Elbeuf, en Normandie ou à Dinan
- Mais aussi en Albanie, Macédoine du Nord, Territoires palestiniens et Moldavie



Le soutien de nos partenaires et le dynamisme de nos membres nous ont également offert la possibilité de compléter notre palette d'outils proposés à nos adhérents avec :

- Des groupes de travail « Site patrimonial remarquable », « commerce et logement », « nature en ville », « patrimoine et sport » animés par nos élus et partenaires
- Des ateliers en ligne consacrés particulièrement aux « Petites villes de demain »
- Des appels à projets, avec « #Remarquable France », le concours « Entrées de villes » ou de soutien aux projets de coopération décentralisée.
Le concours « Entrées de villes », que nous organisons avec la fédération Patrimoine-Environnement, est un concours intéressant, mais qui n'a pas le rayonnement qu'il devrait avoir. Souvent les entrées de ville sont un peu délaissées, par manque de temps ou de moyens, alors que c'est là que commence l'image de la ville.
Nous avons aussi envisagé un concours interne aux villes adhérentes de l'Association, qui porterait sur plusieurs qualités de la ville, et pourrait être annuel ou bisannuel. Nous n'avons pas ce type de manifestation aujourd'hui au sein de l'Association. Nous pourrions l'adosser à un media. Pour rappel, chaque fois que nous avons demandé son aide à Stéphane BERN, il nous l'a donnée.
- Des 6 formations certifiées qui ont bénéficié en 2022 à plus de 80 participants
- 3 nouvelles publications qui ont enrichi notre centre de ressources qui compte plus de 50 références, véritables outils pour nos collectivités.
- Et bien entendu, nous avons répondu aux nombreuses demandes d'expertises de nos collectivités. 50 expertises, accompagnements et appels au réseau ont ainsi été proposés l'année dernière et je remercie nos experts pour leur accompagnement.

*

**

Quelques points sur lesquels je souhaiterais insister :

- Pour notre Association, les Sites patrimoniaux remarquables sont de véritables outils d'aménagement et de projet pour les centres anciens. Que ce soit par nos études, nos groupes de travail, nos temps d'échanges sur place ou en ligne ou notre participation à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, nous avons démontré à quel point ces Sites patrimoniaux remarquables sont au cœur des enjeux de revitalisation des territoires.

Comme lors du Congrès, je soulignerai le besoin de développer le nombre de SPR. Ils sont près de 1000 mais on pourrait en créer 1 par an et par département, soit 1000 en 10 ans. On doublerait en 10 ans le nombre de SPR. Nous aurions intérêt à maintenir cette prise de position.

Je rappellerai aussi que l'étude que nous avons réalisée sur « Action Cœur de Ville » montre que plus de 50 % des projets et actions portent sur le patrimoine.

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Notre expertise sur ces sujets est aujourd'hui reconnue, à l'échelle nationale et internationale. Les nombreuses sollicitations reçues en 2022 de la part de nos collectivités et partenaires en sont la preuve, de même que le partenariat renouvelé avec le ministère de la Cohésion des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sur les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de demain ».

Le sujet des quartiers anciens durables est au centre de nos travaux depuis 2007. Et notre Congrès, centré sur la thématique des « enjeux climatiques et écologiques » pour nos centres anciens, a permis d'approfondir ces enjeux.

Notre approche sur ces sujets se fait à deux échelles :

- Sur la réhabilitation responsable du bâti ancien, avec le CEREMA dans le cadre du CREBA, sur le label Effinergie, jusqu'à nos travaux sur l'utilisation des matériaux biosourcés, en lien avec l'Anah
- Sur l'adaptation des centres anciens au changement climatique, avec notre groupe de travail et de nombreux temps d'échanges sur la renaturation des centres anciens

Pour renforcer le partage d'expertise sur ces enjeux, Sites & Cités a lancé un partenariat avec l'Association Plante & Cité cadrant des actions communes entre nos deux Associations.

- La valorisation des patrimoines et l'appropriation citoyenne de nos centres anciens sont aujourd'hui essentielles pour que nos concitoyens appréhendent l'atout que représentent nos quartiers anciens.

Nous constituons aujourd'hui l'unique Association de territoires labellisés « Villes et Pays d'art et d'histoire » et avons, à ce titre, porté la voix de nos collectivités et la position que nous défendons lors du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, de la réunion-débat que nous avons organisée pendant le Congrès national, ou dans notre récente publication « Villes et Pays d'art et d'histoire. Les patrimoines au service du projet de territoire ». Nous confirmons nos positions : le maintien d'une vision nationale pour le label, la prise en compte du label comme un véritable outil d'aménagement culturel et une meilleure reconnaissance des professionnels qui animent ces 206 territoires.

Ces prises de positions se sont naturellement conjuguées à un accompagnement au plus près des projets des territoires, pour la candidature ou l'extension au label « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

- L'année 2022 a été une très riche en actions et projets internationaux : mission au sein des Territoires Palestiniens qui a abouti à la préparation d'un rapport sur les politiques locales et nationales en faveur des patrimoines ; nouveau projet « Patrimoines et Tourisme durable » avec 14 collectivités françaises, colombiennes, équatoriennes et mexicaines (l'Association ira en Colombie et en Equateur dans les prochaines semaines) ; 8e édition de la Formation internationale qui s'est tenue à Rouen ; poursuite et enrichissement des partenariats internationaux avec la Roumanie, le Burkina-Faso, mais aussi l'Albanie et la Macédoine du Nord.



Cela a été une bonne année pour l'Association, pour l'adhésion de nouveaux membres, et pour l'approfondissement des relations avec nos partenaires.

- Dans la suite du partenariat avec la bannière, nous avons un projet d'exposition avec Gares & Connexions, qui reprendra les photos de l'exposition qui a eu lieu en 2022 sur les grilles du Jardin du Luxembourg, pour les présenter dans les salles d'attente de 6 gares en 2023, et 6 gares en 2024.

L'ensemble de ces actions a été rendu possible par l'investissement de nos collectivités et le soutien renouvelé de nos partenaires, que je remercie. »

→ **Richard ZEIGER, Adjoint au Maire de Joigny** : « L'Association a obtenu le maintien de l'intervention de l'ABF sur l'installation des panneaux solaires dans les périmètres SPR. On parle beaucoup des éoliennes, mais on parle peu des antennes-relais, qui fleurissent sur le territoire, et sont aussi très polluantes, notamment d'un point de vue visuel et esthétique. Ce serait probablement un sujet à ajouter au débat. »

Martin MALVY : « Cela peut être un sujet. Faire une veille, afin de rechercher les sites qui ont le moins d'impact possible. Cela rejoint le débat des conséquences en matière de santé, qui n'est pas clos. Mais avec le photovoltaïque, on risquait de voir fleurir des panneaux sur les balcons, comme cela a pu être le cas avec les paraboles pour la télévision. »

→ **Didier JOSEPH-FRANÇOIS, Conseiller municipal à Lille** : « Le DPE est un document à la fois coercitif et pédagogique, car il indique les travaux à entreprendre afin d'améliorer la qualité des logements. Actuellement, ce document concerne l'enveloppe (toiture et façade). Nous n'avons pas en France de document qui permet d'être garant de la stabilité des édifices. La question fondamentale aujourd'hui est d'avoir un regard sur les structures principales et les fondations des bâtiments. Dans beaucoup de centres anciens, le bâti repose sur un principe de mitoyenneté, qui est une propriété partagée, que l'on oublie souvent. On ne s'intéresse pas aux caves et aux fondations, et l'on ne voit pas les signes avant-coureurs de déformation du sol et du sous-sol. C'est une analyse qui manque aujourd'hui en France, et spécialement pour les centres historiques. Ce principe de mitoyenneté ne s'applique pas aujourd'hui aux bâtiments neufs, dont chacun est garant de sa propre stabilité. Cela nous invite à réfléchir sur ce sujet, afin d'intéresser les propriétaires à réfléchir sur la stabilité de leurs bâtiments. »

Jacky CRUCHON, expert : « Chaque copropriété devra d'ici le 1^{er} janvier 2025 établir un Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT), sur la base d'un audit réalisé par un bureau d'études agréé par le ministère, et qui a pour but de faire un bilan physique, sanitaire, technique, et énergétique des copropriétés.

Ce document servira à déterminer un programme de travaux et d'investissements, qui seront financés par un budget spécifique obligatoire pour la copropriété. »

Martin MALVY : « La réserve de 5% pour les travaux existe déjà, et paraît insuffisante pour des travaux d'ampleur en cas de risque. Et la seule solution reste l'arrêté de péril. L'Association aurait intérêt à monter un groupe de travail sur le sujet, qui est complexe.

La fragilité des bâtiments va s'accroître avec les problèmes de climat (écarts de température, sécheresse, précipitations). C'est un problème que nous n'avons pas encore abordé. On pourrait rencontrer les représentants des syndicats, pour évoquer avec eux comment ils voient l'avenir des centres anciens, et leur rôle, leurs missions. »

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

- **Joël BAUD-GRASSET, Président de la Fédération Nationale des CAUE** : « Les CAUE (92 en France) travaillent auprès des collectivités locales, en amont des travaux. Nous accompagnons principalement des maîtres d'ouvrage publics, mais il va falloir sensibiliser les maîtres d'ouvrage privés, et faire preuve d'influence auprès des syndicats pour pouvoir les former sur les sujets de l'économie d'énergie (isolation des bâtiments sur la déperdition, mais également le confort d'été). Le patrimoine a une valeur qui va au-delà de la simple réponse énergétique, et à ce sujet il faut revenir à la maîtrise d'usage. Il faut tenir compte de la perception des habitants sur les changements, la question de la sensibilisation est celle des sens, et doit être au cœur du sujet. L'approche n'est pas très technique, mais nécessaire pour ne pas s'engouffrer dans une espèce de matériau-thèque pour habiller nos territoires, et qui posera la question dans 30 ans de comment les déconstruire ou les recycler.
- Les CAUE peuvent éviter le rapport de force avec l'ABF qui représente la loi. Nous avons des architectes du patrimoine, des architectes paysagistes qui sont là pour apporter des conseils (notamment sur les sujets de renaturation et végétalisation).
- Nous avons un intérêt à travailler ensemble pour traverser cette période difficile de changement climatique. »
- **Gabriel DAVID, Délégué régional Patrimoine Environnement Pays de la Loire** : « Jusqu'en 2018, un travail a été mené avec les professionnels, l'artisanat, les architectes du patrimoine, au ministère de la Culture sur les normes européennes de conservation-restauration de patrimoine mobilier et immobilier, un certain nombre de règles ont été établies, et elles ne sont pas diffusées. Par exemple, une des règles européennes est de privilégier l'aspect architectural et structurel du patrimoine avant d'envisager les interventions en énergie, y compris avec le biosourcé. Il y a une règle de lecture du bâtiment avant d'agir. Cette réglementation est gérée entre autres avec l'AFNOR en France. L'AFNOR est propriétaire des normes, qui ne sont pas diffusées car elles sont payantes. De quelle manière les collectivités locales, les CAUE, les UDAP pourraient obtenir ces règles pour s'appuyer dessus dans l'intérêt du patrimoine bâti ? »
- **Nicolas DUFETEL, Adjoint à la culture et au patrimoine de la ville d'Angers** : « D'où vient le terme dans nos politiques, et faut-il continuer à l'utiliser, de « renaturation », au risque de projeter une sorte de nuage un peu idéologique sur une ville-forêt, qui, à partir du moment où les hommes et les femmes ont voulu vivre dans des centres urbains, s'opposait aux espaces naturels ? Et c'est de se battre, pour que les questions de biodiversité, de désimperméabilisation, de non-artificialisation, soient au cœur de la chose. Le lexique est très fort. J'appelle juste à être très vigilant avec certains termes si l'on veut convaincre de l'urgence et de la nécessité d'un combat qui était là avant nous, et qui doit rester après nous. Les mots dans les paroles publiques que nous portons sont très importants, et il faut rester conscient de la force qu'ils peuvent avoir. »
- **Laurent CESSIN, Chef de projet Ville d'art et d'histoire à Dijon** : « Merci Monsieur le Président de la FNCAUE pour la vision prospective sur toutes ces modifications architecturales et les attentes à ce sujet. J'ai deux remarques.
- La première porte sur la question des structures liées à la mitoyenneté, et l'obligation en 2025, de prévoir cette problématique dans les copropriétés, mais cela me semble aussi important pour la monopropriété, y a-t-il des discussions ? Par exemple à Dijon, des propriétaires possèdent un patrimoine important dans les centres anciens. Il y a des locataires, mais pas de statut de copropriété.

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

La seconde remarque, et je pose un regard de technicien, porte sur le label VPAH. Je partage complètement la position de l'Association au regard de l'attribution et du renouvellement du label. On voit que le ministère s'est complètement désengagé du suivi du label, les réunions nationales annuelles ont disparu. Madame ORTIZ, est-ce que le ministère vous a confié une mission dans l'animation du réseau ? »

Martin MALVY : « Le ministère nous avait dit il y a quelques mois son souhait de réfléchir au contenu du label. »

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités : « Le service de Corinne LANGLOIS, en charge du label au ministère est en train de se recomposer. Nous avons été sollicités pour travailler sur une « refondation » du label, c'est-à-dire le renforcer dans son rôle d'aménagement culturel du territoire. La reprise des conseils nationaux est en cours. Pour l'Association, il est important de renforcer et renouveler notre travail sur le label. Nous avons publié l'an dernier une plaquette, des rencontres régionales portant sur ce sujet sont en cours de programmation (à Reims, et en Loire Val d'Aubois). Notre objectif est de monter un groupe de travail plus spécifique sur les VPAH, et de travailler également avec l'Association des animateurs du patrimoine. Le congrès permettra aussi des discussions sur le sujet. »

→ **Martin MALVY soumet le bilan d'activités 2022 au vote de l'Assemblée Générale, qui l'approuve à l'unanimité.**

Bilan financier 2022

Bruno MARTY, Maire de La Réole et trésorier de l'Association, et Luc TOUSSAINT, expert-comptable (en l'absence de Fanny RODRIGUEZ, commissaire aux comptes) présentent le bilan financier de l'année 2022.

❖ Bruno MARTY, Maire La Réole, trésorier de Sites & Cités

« L'exercice comptable de « Sites et Cités remarquables de France » arrêté au 31 décembre 2022 fait ressortir un résultat excédentaire à hauteur de 60 269 € (+ 44 379 € en 2021).

Les produits d'exploitation perçus en 2022 s'élèvent à 999 412 € (910 070 € en 2021, 770 097 € en 2020 & 1 027 196 € en 2019) pour un total de charges (amortissement compris) de 939 143 € (865 691 € en 2021, 727 953 € en 2020 & 999 949 € en 2019).

Nous reportons 277 700 € sur 2023 pour des actions en cours, ou reportées et à finaliser (295 800 € en 2022). Nos fonds propres se montent à 724 287 €

Quelques remarques :

1- Une reprise très nette des activités:

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Nous retrouvons le rythme d'avant 2020 : reprise d'ateliers, de journées d'études, la présence au Salon du Patrimoine et au Salon des Maires, mais sans doute avec plus de propositions en ligne qui occasionnent moins de frais de déplacements.

2- Une année de congrès qui a engendré 90 000 € de dépenses hors salaires

3- Des travaux d'études (sur « Action Cœur de ville et patrimoines » ; sur « SPR et revitalisation ») avec des publications qui ont engendré des frais en personnel et impressions

4- Des partenariats qui se maintiennent et se développent au niveau financier et technique :

Sans oublier la participation active des villes, qui contribuent par l'accueil et leurs interventions dans nos différentes rencontres, notamment la ville de Dax qui a accueilli le congrès ; les villes de Sorèze, Aix en Provence, Bayeux, Carennac et le PAH Causses et vallées de la Dordogne qui ont accueilli des journées de rencontres en présentiel ; ainsi que toutes celles qui contribuent aux travaux de l'Association au niveau national et international.

Pour la ville de Bordeaux qui héberge notre Association, une nouvelle convention qui devrait courir à partir de juillet 2022 nous permettra de rester dans les locaux du musée d'Aquitaine avec le versement d'un loyer que nous avons intégré dans le budget prévisionnel pour 2023.

Rappelons que ces cotisations permettent aux villes et territoires (à tous leurs élus et techniciens) :

- D'être accompagnés dans le cadre de leurs projets
- De bénéficier de formations
- D'avoir une expertise spécifique : une quarantaine d'expertises ont été réalisées par nos experts, que ce soit sur le terrain ou par des rendez-vous téléphoniques ou en ligne ;
- De participer à des groupes de travail, rencontres ... en y apportant à la fois leurs expériences et leurs questions.
- De participer à différentes opérations : comme la campagne avec Atout France, l'exposition sur les grilles du Sénat, ou de s'inscrire dans des démarches d'études avec nos partenaires
- D'être plus facilement en relation avec les ministères et les structures nationales et les partenaires de l'Association : Caisse des Dépôts-Banque des Territoires, EDF, La Poste
- Grâce à nos partenariats avec les Régions, de développer des travaux de proximité et de mieux connaître les expériences régionales
- De participer à l'ensemble des activités de l'Association et ce, pour l'ensemble des élus et techniciens du territoire membre, dont l'action internationale
- D'utiliser la marque « Sites & Cités remarquables de France » et d'avoir des outils de communication comme les panneaux d'entrée de ville, le guide Michelin
- De communiquer en étant référencé sur notre nouveau site qui doit pouvoir constituer une vitrine pour nos territoires
- De recevoir la newsletter et d'être informé régulièrement de l'actualité sur le patrimoine

En tant que trésorier, je trouve que la situation financière de l'Association est saine.

Nous avons permis une stabilité du personnel grâce à une revalorisation des salaires de l'équipe.

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Je remercie l'ensemble du personnel, et notamment la directrice, et le président, qui veillent à la bonne conduite de ce budget.

Pour les détails sur le compte de résultat, je laisse la parole à Monsieur Luc TOUSSAINT, expert-comptable ; le compte rendu de Madame Fanny RODRIGUEZ, commissaire aux comptes sera lu par Monsieur Luc TOUSSAINT. »

❖ **Luc TOUSSAINT, Expert-comptable**

« Sur un total de 999 000 € pour l'année 2022 (910 000 € en 2021), les recettes hors subventions sont de 448 000 € (cotisations à hauteur de 360 000 €, participation aux formations à hauteur de 15 000 €, prestations réalisées dans le cadre de la bannière pour 25 000 € et participations à l'opération Bannière pour presque 30 000 €, et les inscriptions au Congrès à hauteur de 13 000 €).

Pour la partie subventions, dans l'analyse comptable sont prises en compte les subventions qui ont été utilisées sur l'exercice 2022. Elles s'établissent à 531 748 €, elles sont affectées aux actions menées.

Les charges externes ont diminué de presque 16 000 € sur l'exercice (petit équipement pour 7 000 €, frais de location et d'assurance pour 35 000 €, frais d'entretien et de maintenance informatique pour 8 000 €, honoraires et personnels extérieurs à hauteur de 69 000 €, frais de communication à 118 000 €, frais de mission et déplacement pour 92 000 € dont ceux du congrès pour 15 000 €).

Les frais et charges externes sont aussi liés à des actions : formation internationale, projet Méditerranée, actions Clés en Mains Balkans et Amérique latine, les Salon du patrimoine/Salon des Maires, actions en études et expertises, commission et groupe de travail SPR pour l'exposition au Sénat et le Congrès, et la communication et le numérique, pour un total de 278 076 €.

Les frais attribués à la structure s'établissent à 55 000 €, et sont stables.

Les charges de personnel s'établissent à 519 000 €, contre 473 000 € l'année dernière. Les amortissements s'établissent à 42 000 €.

Pour terminer, les fonds associatifs s'élèvent à 724 000 €, avec une trésorerie à 986 000 €.

La situation financière de l'Association est stable et pérenne.

Je remercie l'équipe et en particulier Isabelle RINGUET qui nous aide très régulièrement à accomplir au mieux notre mission. »

Les comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes.

❖ **Lecture par Luc TOUSSAINT du rapport de Fanny RODRIGUEZ, Commissaire aux comptes**

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Sites & Cités relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Observation : Sans remettre en cause l'opinion exposée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » page 19 de l'annexe des comptes annuels concernant :

- La provision pour risque de non-remboursement des taxes sur salaires antérieurs à 2015 pour 24 808 €. »

En l'absence de questions de l'assemblée, **Martin MALVY** souligne que la situation est saine. Dans les années qui viennent, il faudra prendre en compte le loyer des locaux, après 20 ans d'hébergement à titre gratuit.

Cela atténue la charge des années à venir, sans la réduire. Les charges de loyer seront désormais de 17 000 €/an.

→ L'Assemblée Générale vote à l'unanimité l'approbation du bilan financier 2022 et les rapports de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.



Budget prévisionnel 2023

Bruno MARTY présente le budget prévisionnel 2023 :

- Dépenses :
 - o Activités : Un sous-total de 599 000 € réparti de la manière suivante : sur les ateliers, groupes de travail et accompagnement des villes, les formations, les journées nationales, rencontres dans les villes, les actions de revitalisation, le Club des Experts, les publications et éditions, les études ANAH/ANCT, l'opération Remarquable France, la communication, France. Patrimoines & Territoires d'exception et le concours Entrées de villes/développement durable.
 - o Coopération internationale : sur les axes Europe et Balkans, Mali-Méditerranée et étude Palestine, programme Clés en mains et les rencontres internationales, pour un sous-total de 255 100 €
 - o Fonctionnement : Des dépenses à hauteur de 535 100 €, qui concernent les salaires et charges, OCIANE et tickets restaurants, les missions et réceptions, le matériel de bureau, les frais d'affranchissement et téléphoniques, les honoraires comptables et le suivi comptable externalisé, la location des bureaux au Musée d'Aquitaine (12 560 € pour 2023 et 8 000 € pour 2022), les frais de ménage et de maintenance.

Soit un total de dépenses pour 2023 de 1 389 200 €, en dessous du budget de l'exercice précédent, qui était une année de congrès.

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

- Recettes :

Pour l'ensemble de ses actions et le fonctionnement, les recettes proviennent du ministère de la Culture, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, cotisations, inscriptions aux formations, villes d'accueil pour les rencontres, ministère de la transition écologique, EDF, ministère de la Cohésion des Territoires et ANCT, Atout France pour l'opération Remarquable France, Caisse des dépôts, France Patrimoines & Territoires d'exception, les Régions, La Poste, l'ANAH, part salariés pour OCIANE et le report 2022

Le budget est à l'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 389 200 €.

→ **Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, Chargée de mission au ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères** : « Je me permets d'intervenir car je vois dans le budget une dépense concernant le Mali, or nous sommes en grande délicatesse avec ce pays et nous ne soutenons plus aucune action le concernant. Nous demandons aux collectivités de suspendre leurs relations avec le Mali, pour ne pas mettre en danger les interlocuteurs locaux, qui risqueraient de subir des représailles de la part de la junte militaire. »

Marylise ORTIZ : « Toute activité est arrêtée avec le Mali, sauf de faire venir notre partenaire pour les Rencontres Internationales. Cela reste important pour nous de garder des relations avec ce partenaire, et de le faire participer à des formations ou événements en ligne. »

→ **Sandrine JEAN DIT PANNEL, Adjointe au Maire de Joinville** : « Qu'est-ce que comprend le Club Expert ? »

Marylise ORTIZ : « Nous avons un groupe d'experts, dont quelques-uns sont dans la salle aujourd'hui, qui travaillent avec nous sur les groupes de travail, sur l'accompagnement des collectivités, l'organisation des ateliers, et notamment les formations. Également sur le dossier « Habitat indigne », que l'on trouve sur notre site, sous le patronage de Nancy BOUCHÉ, experte sur ce sujet. Aucun autre site en France ne dispose de cette documentation. Madame BOUCHÉ travaille aussi sur le dossier Commerce-logement : comment retrouver l'accès aux logements au-dessus des commerces, et sortir de la vacance certains logements. Il y a aussi les expertises que l'on va apporter aux collectivités, sous différentes formes, notamment des entretiens avec des experts, que l'on souhaite rémunérer pour le temps passé. »

→ **Martin MALVY met aux voix le budget prévisionnel 2023, que l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité.**

Martin MALVY souligne qu'une Association a la nécessité d'avoir des fonds propres : « Nous avons une réserve disponible en cas de difficultés. »

Bruno MARTY prend la parole pour remercier **Luc TOUSSAINT**, avec qui l'Association travaille régulièrement, pour la qualité de son travail en tant qu'expert-comptable.

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Martin MALVY expose en quelques mots quelles seront les orientations de l'Association pour 2023 :

« - Le développement durable :

- DPE Bâti ancien : En ce début d'année, nous nous sommes investis dans les débats qui ont animé les ministères et assemblées parlementaires. J'ai appelé à un nouveau Diagnostic de performance énergétique consacré au bâti ancien ; nous poursuivrons ces réflexions.
- Le CREBA, centre de ressources dédié à ces sujets, continuera à être animé avec nos partenaires. Le prochain colloque, le 17 octobre, en région Normandie, sera l'occasion de présenter la nouvelle charte de la réhabilitation responsable du bâti ancien.
- Aussi, nous travaillerons avec la Banque des territoires pour que les travaux d'études liant bâti ancien et rénovation énergétique concernent aussi le programme « Petites villes de demain ».
- Et je propose que l'on rajoute comme thème de réflexion le sujet évoqué par Didier JOSEPH-FRANÇOIS, conseiller municipal à Lille, et qui concerne de nombreuses villes, à la fois sur les problèmes d'instabilité éventuelle des bâtiments, liés au réchauffement climatique, et sur la gestion faite par les syndic et la copropriété de ces problématiques.

- Les SPR au cœur des programmes de revitalisation :

Sur les outils fiscaux et les moyens alloués aux SPR, nous travaillerons en lien avec le Sénat et l'Assemblée nationale, au sein d'un groupe de veille. Et je remercie Rémy REBEYROTTE et Catherine MORIN-DESAILLY pour leur implication, et le pilotage des groupes de travail que l'un et l'autre ont imaginés pour le Sénat ou pour l'Assemblée nationale.

En partenariat avec le ministère de la Cohésion des Territoires, les travaux avec les Petites Villes de demain se prolongeront, ainsi que pour Action Cœur de Ville.

- Economie et économie touristique :

Nos réflexions liant patrimoines, offre touristique et fréquentation seront développées à l'échelle nationale, avec Atout France, dans le cadre de l'Acte III de Remarquable France, le club Campagnes d'Atout France.

Avec la Bannière « France. Patrimoines & Territoires d'Exception », nous proposerons la circulation de l'exposition à l'échelle nationale et internationale.

Nous nous intéresserons aussi aux métiers du patrimoine, aussi bien ceux liés au tourisme que ceux liés à la réhabilitation du patrimoine. Une convention est en cours avec la CAPEB.

- Villes et Pays d'art et d'histoire :

Nous développerons l'accompagnement auprès des « Villes et Pays d'art et d'histoire », au plus près des territoires, qui se doublera d'une réflexion sur la « refondation » du label, en lien avec le ministère de la Culture, ainsi que les présidents de CRPA et les DRAC, qui instruisent aujourd'hui les dossiers de labellisation.

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



- International :

En partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, 2023 inaugurera des travaux internationaux importants.

Notre formation internationale, événement annuel qui réunit une vingtaine de collaborateurs de pays partenaires pour des séminaires de formation, se poursuivra en ligne et en présentiel.

Un gros chantier est en cours pour le ministère des Affaires Etrangères, avec une étude qui est menée sur les politiques patrimoniales dans les territoires palestiniens.

L'Association a également un projet avec le Liban pour créer, ou réanimer, un réseau de villes autour des patrimoines.

Le projet avec l'Amérique Latine avance bien, avec un déplacement imminent en Colombie et en Equateur.

Nous reprendrons l'idée d'une rencontre réunissant les différents réseaux nationaux des pays étrangers, sur le thème du patrimoine.

Des formations, ateliers et missions se tiendront à la demande de pays étrangers, et associeront largement nos collectivités : Roumanie, Burkina-Faso, Croatie, Amérique latine...

- A la conquête des Régions :

Occitanie, Normandie et Centre Val de Loire sont aujourd'hui partenaires de Sites & Cités. Ces partenariats sont destinés à réaffirmer la place des patrimoines comme facteur de cohérence des politiques publiques.

Nous essaierons de convaincre d'autres régions de passer des conventions avec Sites & Cités, même si la période n'est pas très favorable d'un point de vue économique pour les collectivités.

Nous réaffirmerons notre rôle auprès des Régions. Les rencontres organisées à Reims, en Loire Val d'Aubois, en Occitanie et en Normandie iront en ce sens, ainsi que celle d'Avignon, organisée en partenariat avec Régions de France. »

Marylise ORTIZ prend la parole pour annoncer le renouvellement de la convention avec le CMN (Centre des Monuments Nationaux), qui a permis la visite de l'Hôtel de la Marine, prévue à 14h.

Cette convention prévoit un travail sur le développement d'outils pour les collectivités, comme les boutiques des sites et monuments, ainsi que sur la formation.

Le projet avec la CAPEB, déjà évoqué, est important. Sites & Cités est en relation avec la CAPEB depuis de longues années, et la convention en projet permettra de collaborer sur différents sujets, dont la formation des artisans.

Un projet de convention est en cours avec la Fondation du Patrimoine, dont les représentants n'ont pu être présents aujourd'hui, notamment sur la formation des délégués départementaux et régionaux, mais également en créant des liens entre les fonds documentaires respectifs de chaque partenaire.

Une nouvelle convention triennale a été signée avec l'Anah, représentée aujourd'hui par **Vincent PAVARD**, avec un gros projet pour étudier sur les projets de réhabilitation quels sont les coûts et

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

surcoûts (liés notamment à la performance énergétique ou à la qualité de la restauration), et comment les analyser.

La convention avec la région Normandie sera renouvelée en juillet, pour 3 ans, et conduira l'Association à œuvrer au plus près des villes normandes, pour des études, et des rencontres autour de l'inventaire en tant qu'outil de connaissance et ressource pour les villes et notamment les VPAH et SPR.

La rencontre du CREBA aura également lieu en Normandie, le 17 octobre 2023, en présence de **Philippe PROST**, en tant que grand témoin.

Plusieurs membres de l'Association ont été nommés à la CNPA, dans les différentes sections, ce dont Sites & Cités se réjouit, car cela a été un travail collaboratif avec le ministère de la Culture. Il est important d'être présent dans cette commission. Les débats sont très enrichissants pour les membres, et cela permet d'avoir le point de vue de l'Etat et des collectivités sur les dossiers.

Les travaux avec La Poste se renouvellent avec notamment :

- Un travail sur la mutualisation entre La Poste et le tourisme, avec des sites-pilotes
- Une réflexion sur la vacance des locaux de La Poste, qui pourraient être utilisés en termes de logement, pour les saisonniers par exemple, des réflexions qui ont été présentées à Aix-en-Provence et à Sorèze
- Des projets d'expositions dans les locaux de La Poste

Avec EDF, un travail va être initié sur les « villes barrages », même si le terme est controversé, qui nous permettra d'avoir des ateliers pour étudier les liens entre les villes qui sont à proximité d'un barrage ou d'un site d'EDF qui se visite, et comment créer une dynamique entre les lieux et les équipes des sites et des VPAH.

Sophie CALVARIN, Cheffe de projet valorisation du patrimoine industriel pour EDF, intervient pour confirmer la volonté d'EDF depuis de nombreuses années de développer des partenariats locaux sur la thématique du tourisme et de la valorisation du patrimoine, en collaboration avec Sites & Cités.

Pour **Martin MALVY**, l'intérêt serait de faire un réseau de ces « villes barrages » pour communiquer sur l'ensemble.

Marylise ORTIZ rappelle qu'avec la Banque des Territoires, une réflexion a été initiée sur la performance énergétique du bâti ancien, à travers un travail d'étude pour outiller les collectivités, et que cette réflexion va être menée avec les « Petites villes de demain », en présentant des sites démonstrateurs sur la réhabilitation responsable du bâti ancien.

La ville de Saint-Léonard-de-Noblat, qui a déjà mené une étude sur le sujet dans le cadre de son PSMV, s'est positionnée sur ce projet.

Sophie METADIER, Maire de Beaulieu-lès-Loches, manifeste son souhait que Beaulieu-lès-Loches soit également un site démonstrateur.

Un tableau reprenant l'ensemble des activités prévues en 2023 est mis à la disposition sur l'espace adhérent de Sites & Cités remarquables (<https://www.sites-cites.fr/le-reseau/bienvenue-sur-lespace-adherent/>)

– L'Assemblée Générale vote à l'unanimité les orientations pour l'année 2023.



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

- **Richard ZEIGER, Adjoint au maire de la ville de JOIGNY** : « Les Jeux Olympiques vont impacter le tourisme en France pendant cette période. Comment Sites & Cités se positionne-t-elle à cette occasion ? Y a-t-il un rapprochement avec le ministère des Sports ? Comment profiter de cette occasion pour inciter les touristes à aller dans les différents territoires ? »

Jonathan FEDY, Directeur adjoint de Sites & Cités : « Un groupe de travail Patrimoine et Sport a été lancé en décembre 2022 à l'occasion des Jeux Olympiques. Un questionnaire va être envoyé aux collectivités, et un rapprochement est prévu avec le ministère et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques pour évoquer comment l'Association et son réseau pourraient valoriser la place du patrimoine dans les futures Olympiades. »

- **Bernard LAVAUULT, Président de l'ANCOVART** : « Un petit mot au nom des guides des PAH. Il peut y avoir des thèmes de visite autour de sport et patrimoine. Mais ce n'était pas le but de mon intervention.

Je voulais revenir, à propos des VAH, sur les relations entre le service du patrimoine et les offices de tourisme, qui sont quelquefois très bonnes, et parfois un peu distendues. Par exemple, la même visite guidée peut avoir un tarif différent si elle est faite par le service du patrimoine, ou par l'office du tourisme. Il serait intéressant pour les élus d'essayer d'harmoniser les pratiques dans les communes.

A propos des guides, depuis le COVID l'effectif s'est réduit. Des formations existent, mais les nouveaux titulaires de la carte professionnelle ne viennent pas forcément dans la profession. Il serait intéressant de pouvoir nous aider à les accueillir dans les meilleures conditions. De plus, nous subissons la concurrence de guides un peu « sauvages ». Et nous avons des rapports un peu particuliers avec l'Association des Greeters, qui proposent une forme d'accueil par la population, qui est intéressante mais qui a ses limites, et qui doit rester dans les limites de l'accueil par la population, et ne pas dériver vers des visites guidées, qui n'en ont ni le nom ni la qualité.»

Martin MALVY : « Nous avons déjà soulevé la question de la formation des guides, qui était une formation longue, universitaire. Est-ce que cela a changé ? La France des guides, ou la France du tourisme, ou la France du Patrimoine, est une France tellement diverse, et la fonction de guide est tellement diverse en fonction des sites auxquels on s'adresse qu'on exige des formations identiques, et supérieures, qui risquent de décourager les candidats, et qui risquent de paupériser des territoires qui ne pourront pas disposer de guides car ils ont des activités temporaires, saisonnières. Où en est-on de ces discussions ? »

Bernard LAVAUULT : « Il existe effectivement une formation universitaire, un diplôme de licence pro, qui apporte des connaissances en Histoire, avec des modules de Communication, et de Langues. Les diplômés sortent avec une carte professionnelle de guide-conférencier. Il faut savoir que la profession de guide touristique est une profession libre, et ce qui distingue le guide-conférencier, c'est qu'il dispose du « droit de parole », c'est-à-dire qu'il est le seul, en principe, à pouvoir emmener des gens dans un monument historique ou musée. N'importe qui peut s'intituler guide pour faire des visites sur la voie publique. Il y a des discussions actuellement pour limiter les visites dans les centres historiques, la ville de Lyon est précurseur en ce domaine. Pourquoi est-ce particulier aux VPAH ? Il y avait, depuis 1984, dans les conventions de VPAH un examen spécifique pour les guides qui étaient reconnus guides des Villes & Pays d'Art et d'Histoire. Cela a disparu, malheureusement, et la seule différence

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023



aujourd'hui est le droit de parole dans les sites (avec une différence pour les églises) et la voie publique. »

Martin MALVY : « Y a-t-il pénurie de guides aujourd'hui ? »

Bernard LAVAULT : « Oui, car on se rend compte qu'il y a une charge de travail supérieure ces 2 dernières années pour les guides. »

Martin MALVY : « N'a-t-on pas, en cherchant à donner une meilleure formation aux guides, ce qui est légitime, creusé le fossé entre le guide libre et le guide formé. Un office du tourisme peut-il recruter n'importe qui aujourd'hui en tant que guide ? »

Bernard LAVAULT : « En principe, non. Cela pourra être possible si la visite se limite à l'espace public. Mais c'est un des lieux où sont employés des guides-conférenciers salariés, saisonniers ou à temps partiel. Le guide bénévole s'assimile à l'accueil par la population (Greeters), ou bien dans les lieux de cultes, c'est aussi un système particulier. »

Marylise ORTIZ : « La formation universitaire pour la profession permet de gagner en qualité. En revanche, la formation régionale permettait à des personnes en activité ou à la retraite de trouver une activité complémentaire. Tandis qu'aujourd'hui, les diplômés ont tendance à partir dans les villes, au détriment des territoires ruraux. »

Laurent CESSIN, Chef de projet Ville d'art et d'histoire à Dijon « Le centre de formation de Dole, ouvert depuis 3 ans et rattaché au CNAM et non à l'université, commence à intégrer les agents des VPAH, afin qu'ils puissent intervenir pour présenter leur expertise et leur expérience, et en tant que potentiels recruteurs. »

- **Bernard WAGON, Chargé d'étude indépendant sur les SPR** : « Depuis 40 ans je pratique ces travaux et ces recherches. Ce qui est important à travers les VPAH, c'est aussi l'approbation de ces travaux de SPR, parce que bien souvent on constate qu'ils sont à l'écart des services, le SPR étant considéré par les villes comme un outil juridique au service de l'urbanisme. On perd des relations qui pourraient être enrichissantes, et la richesse du travail que l'on fait sur le terrain, où la somme des connaissances parfois dépasse le simple document d'urbanisme. On pourrait aussi alimenter et contribuer à des échanges avec des PAH, voire même avoir des sources d'archives beaucoup plus complètes. Dans les villes, les personnes en charge du VPAH ne se sentent parfois pas missionnées pour participer aux études de secteurs sauvegardés. Il y a un lien à créer pour enrichir les relations, et avoir des continuités en interne. »



Congrès 2024 - Tirage au sort

Martin MALVY soumet au tirage au sort l'accueil du congrès 2024.

Il précise qu'il sera difficile de prévoir un congrès en 2026, qui est une année d'élections municipales. Le Bureau a opté pour l'organisation d'un congrès en 2024 puis le suivant en 2025.

→ **Martin MALVY soumet cette option à l'assemblée, qui vote majoritairement pour.**

Marylise ORTIZ expose que sur avis du Bureau, le tirage au sort détermine l'ordre des candidatures.

Le tirage au sort désigne la ville d'ANGERS pour accueillir le congrès en 2024.

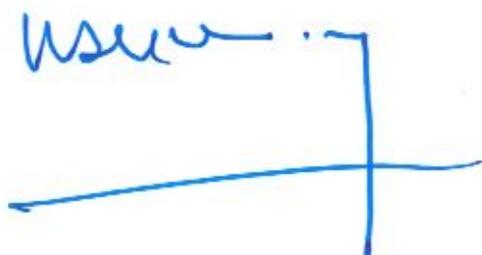
Le congrès 2025 sera organisé dans la ville de RIOM.

Les membres de l'Assemblée générale félicitent les deux villes.

Martin MALVY clôt l'Assemblée générale, remercie l'ensemble des élus et partenaires présents ainsi que l'équipe de Sites & Cités.

Fait à Bordeaux, le 15 mai 2023.

Le Président
Martin MALVY



Le Trésorier
Bruno MARTY



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Relevés des décisions de l'AGO du 30/03/2023

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr